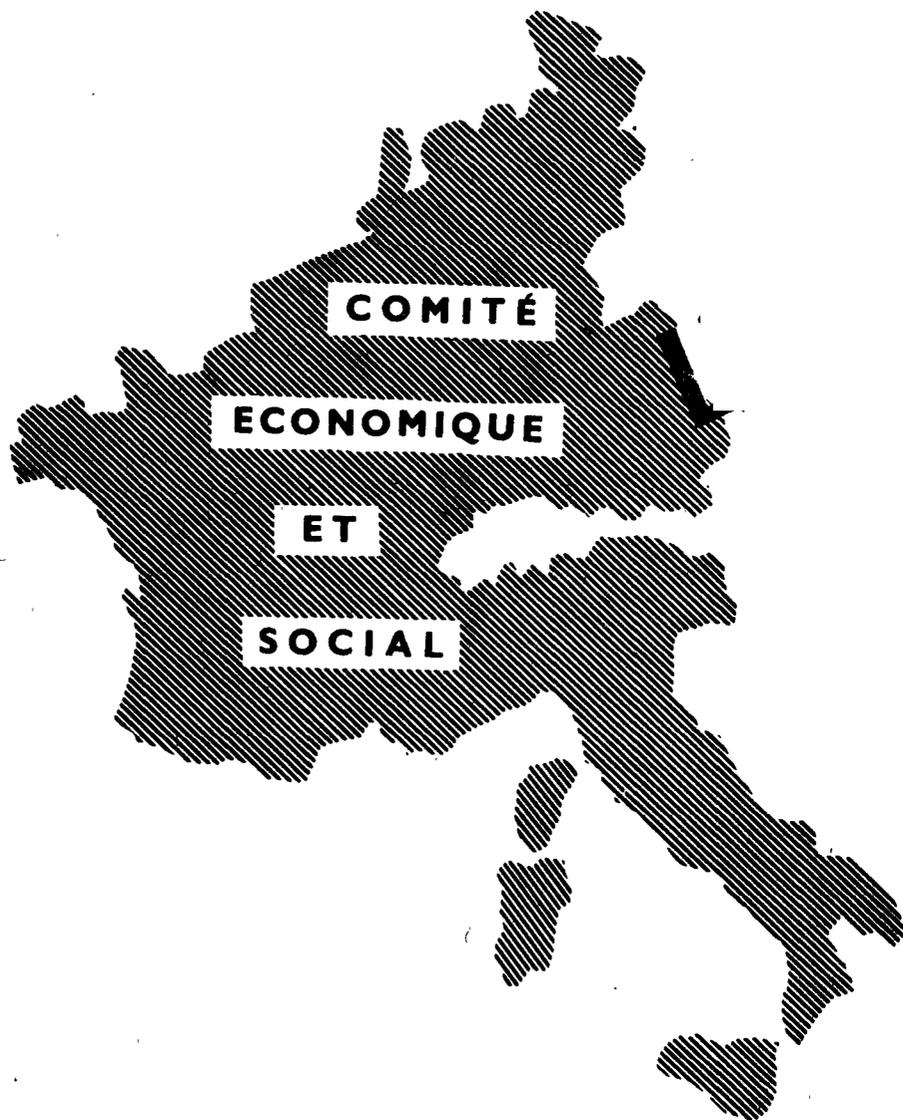


COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE
DE
L'ÉNERGIE
ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE



BULLETIN D'INFORMATION

N°3/1962

JUIL./SEPT.

BRUXELLES

B U L L E T I N

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 3/1962

Juillet-Septembre

SECRETARIAT

3, Boulevard de l'Empereur
Bruxelles
Téléphone : 12.39.20

SOMMAIRE

	Pages
I. - Seule la démocratie fera l'Europe, par M. Emile ROCHE, Président du Comité Economique et Social	3
II. - Sessions du Comité Economique et Social	7
- XXIIIème Session	7
- Prochaines Sessions	10
III. - Composition des Sections spécialisées	12
IV. - Activités des Sections spécialisées	21
- Agriculture	21
- Questions sociales	22
- Activités non salariées et services	23
- Problèmes nucléaires	26
V. - Visites et réceptions du Président du Comité	27
VI. - Nouvelles des membres	29

SEULE LA DEMOCRATIE FERA L'EUROPEpar M. Emile ROCHEPrésident du Comité Economique et Social

L' Europe renaît - c' est une grande joie pour les hommes de ma génération qui avaient connu son déclin et ont milité de longues années dans l' espérance de son unité retrouvée.

La réconciliation franco-allemande est un fait acquis désormais. C' était la condition première. Des hommes de toute tendance spirituelle et politique y ont dans les deux pays travaillé de leur mieux : le résultat de ces efforts poursuivis depuis quinze ans vient de se démontrer de façon spectaculaire, il y a quelques jours.

Hésitant jusqu' à présent entre sa fidélité aux vieilles traditions impériales et sa présence physique dans l' Europe géographique, la Grande-Bretagne semble bien, au lendemain de la Conférence du Commonwealth, et quelles que soient les difficultés qu' a révélées cette dernière, ne plus avoir à discuter très longtemps avant de rejoindre les signataires du Traité de Rome en partenaire à part entière.

Ainsi vont les destins du monde, et l' histoire quelquefois, tel le fleuve des anciens, semble remonter son cours vers sa source. Tous ces continents que nous avons découverts autrefois, fécondés et enrichis de notre morale et de notre technique, s'organisent l' un après l' autre dans leur aire respective. De grands ensembles nouveaux esquissent les structures de leur avenir et la vieille Europe elle-même, réconciliée enfin, revenue à ses origines, restituée à sa jeunesse impérieuse, rassemble ses forces pour des créations neuves.

Les dirigeants soviétiques, après avoir attaqué violemment notre Marché commun, puis traversé à l'égard de celui-ci une période de dédain affecté cachant mal le dépit, reconnaissant aujourd' hui les avantages que l' union européenne a pu apporter à nos pays, nous accusent de discrimination en voulant réserver ses bienfaits pour nous-mêmes, et ne cachent pas leur désir de rentrer insensiblement dans le jeu de nos mécanismes commerciaux, sinon tarifaires, autrefois si décriés par eux.

La satisfaction des militants, la bonne conscience retrouvée des peuples, la colère puis l'envie des adversaires, comment trouver mieux pour justifier l' optimisme qui est celui de tant d'observateurs.

Ce serait cependant une erreur de s' abandonner sans précautions à un excès de confiance. Entrant en 1962 dans la deuxième étape de son application, le Marché commun a pénétré en même temps dans l'ère des difficultés.

Un grand nombre d' entre elles ont déjà pu être abordées et résolues, et en premier lieu celle qui il y a un an paraissait dirimante : la politique agricole commune. Encore faut-il bien convenir que sur ce point précis, si les orientations générales ont été définies sur la base de compromis, tous les règlements d'application ne sont pas encore en vigueur et suscitent bien des problèmes. Qu'il s'agisse de la réforme des structures ou de la politique des prix, plusieurs domaines demandent encore de vastes débats auxquels il serait d'ailleurs nécessaire de faire largement participer les professionnels qualifiés. La ligne directrice est cependant tracée, il n'est que de la suivre avec patience.

Nous demeurons cependant affrontés à d'autres soucis: la politique énergétique commune, la politique des transports, la mise en vigueur délicate d'un règlement sur la concurrence qui fut très discuté, pour ne pas parler de la politique monétaire commune, d'une animation des économies régionales et d'une sorte de planification européenne à laquelle il faudra bien venir.

Dans le même temps, la négociation avec la Grande-Bretagne suscite de grandes inquiétudes dans bien des secteurs de l'industrie et de l'agriculture européennes. Nécessitant sans équivoque un règlement des rapports des pays du Commonwealth avec la Communauté, elle amène cette dernière à une véritable prise de conscience de ses responsabilités mondiales, et en priorité à l'égard des pays de la Communauté atlantique auxquels nous attachent les liens de la reconnaissance et la solidarité de notre défense commune. Le récent voyage du Président HALLSTEIN aux Etats-Unis vient, à cet égard, de dégager largement le terrain en dessinant le plan d'une solution.

Mais il y a aussi les demandes d'adhésion de quelques pays d'Europe, l'association que réclament légitimement certains autres, et puis les rapports particuliers que souhaiteraient établir avec nous des amis spécialement chers et fidèles, comme le sont Israël ou les Etats d'Amérique latine, sans parler des discussions qui ne sont pas encore terminées au sujet du renouvellement de l'association des pays d'outre-mer - et, enfin de ce sujet nouveau d'actualité brûlante : les relations commerciales du Marché commun avec les pays de l'Est.

Ceci n'est qu'un abrégé. Mais déjà un immense programme ; quel long catalogue aussi de complications à redouter, de solutions ardues à rechercher, combien de conflits en perspective.

Pour parer à toutes ces menaces qui, jointes à une conjoncture économique peut-être ralentie, assombrissent dans une certaine mesure les lendemains, il paraît de plus en plus nécessaire de dégager rapidement les voies d'établissement d'une autorité politique supérieure, capable d'imposer des décisions d'arbitrage à des égoïsmes nationaux toujours prêts à se réfugier sous l'aile protectrice des patries.

C'est à cause du succès même des Communautés européennes, en raison de la dynamique de leur développement, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de marquer le pas. Il faut franchir l'étape suivante. Un pouvoir central doit

être mis en place, auquel il appartiendra de prendre les options politiques qui, seules permettront aux Communautés techniques de continuer leurs progrès et de constituer le deuxième de ces pôles de puissance sur lesquels s'appuyera la construction du monde libre.

Aux exécutifs européens d'origine juridique hybride, juxtaposés actuellement à une représentation politique purement consultative et à une assemblée économique et sociale au pouvoir restreint, doit se substituer une organisation politique nouvelle comprenant un exécutif unique au pouvoir soigneusement défini, contrôlé par un Parlement jouissant de la plénitude de ses attributions, et assisté par un Conseil économique et social représentatif aux prérogatives étendues.

De la situation actuelle, coopération d'Etats superposée sans véritable contrôle populaire à une administration puissante quelquefois soumise à la tentation technocratique, c'est à une véritable démocratie - employons le mot dans toute sa plénitude car il n'est malheureusement plus toujours de mode aujourd'hui - qu'il nous faut parvenir si nous voulons triompher des périls qui menacent nos libertés et contribuer à l'équilibre retrouvé du monde, en réalisant enfin ce vieux rêve que le grand poète voyait inscrit en lettres de feu dans le firmament : les Etats-Unis d'Europe.

II

SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

XXIIIème SESSION, TENUE LES 16 ET 17 JUILLET 1962

Sous la présidence de M. Emile ROCHE, le Comité a tenu les 16 et 17 juillet au Palais des Congrès à Bruxelles, sa dernière Session avant les vacances d'été.

L'ordre du jour de cette Session comportait notamment :

- l'élaboration d'un avis relatif aux propositions de "Règlements et de directives de la Commission concernant les premières mesures pour la réalisation de la libre circulation des travailleurs saisonniers et frontaliers à l'intérieur de la Communauté" (Rapporteur M. L. FAJ(R, Belgique) ;
- l'élaboration de deux avis sur les propositions de directive de la Commission de la C.E.E. concernant la liberté d'établissement sur les exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans, et la liberté d'établissement pour les salariés agricoles ayant travaillé dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption (Rapporteur M. R. STIEVENARD, France) ;
- un exposé de M. P. CHATENET, Président, et un exposé de M. E. PEDI, Vice-Président de la Commission de l'Euratom.

Libre circulation des travailleurs frontaliers et saisonniers à l'intérieur de la Communauté

Après l'exposé introductif du Rapporteur, M. MAJCR, M. DE MUYNCK, Directeur Général à la Commission de la C.E.E. qui assistait à cette partie des travaux du Comité en remplacement de M. LEVI SANDRI, Membre de la Commission de la C.E.E., empêché, a fait une déclaration au sujet des problèmes à l'examen. Ensuite, le Comité a procédé à l'examen du texte de l'Avis qui lui était soumis par la Section spécialisée pour les questions sociales.

Il a adopté, dans sa presque totalité, l'avis de cette Section, laquelle, tout en approuvant les Règlements et Directives proposés par la Commission, souhaitait qu'y soient apportées quelques modifications concernant plus particulièrement :

- la nécessité de voir élaborer une définition identique des travailleurs frontaliers et saisonniers pour les règlements en matière de libre circulation et en matière de sécurité sociale ;
- l'importance que présente l'accès, pour les travailleurs migrants, aux logements convenables ;
- l'intérêt qu'il y aurait, pour des raisons de simplification et d'efficacité, d'examiner les possibilités de fusion du Comité technique et du Comité consultatif.

Le Comité n'a cependant pas suivi la Section spécialisée sur l'article 27 du Règlement de la Commission qui concerne les procédures de recrutement des travailleurs saisonniers : il a adopté, à ce sujet, un amendement proposant un mécanisme qui respecte le principe de la priorité du marché communautaire tout en donnant en même temps la possibilité de répondre dans certaines conditions aux besoins de main-d'oeuvre, par l'appel aux travailleurs des pays tiers.

Finalement et compte tenu de cette modification, le Comité devait adopter à l'unanimité moins une voix, l'avis ainsi élaboré.

Liberté d'établissement sur les exploitations agricoles abandonnées ou incultes et la liberté d'établissement pour les salariés agricoles ayant travaillé dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption.

Ces avis se sont basés sur les travaux de la Section spécialisée pour les activités non salariées et services, saisie à titre principal et sur ceux de la Section spécialisée pour l'agriculture, consultée à titre complémentaire.

Le Comité a exprimé, sous réserve de quelques observations et commentaires, un accord de principe sur les points essentiels des directives à l'examen.

Le Comité a souligné, en particulier, la nécessité de faire bénéficier également les réfugiés, les apatrides et les métayers de l'application de ces directives. Il serait donc souhaitable, à son avis, que le Conseil et la Commission de la C.E.E. fassent des recommandations dans ce sens aux Etats membres.

En outre, en ce qui concerne les "salariés agricoles", le Comité a considéré comme absolument impérative, pour le Conseil et la Commission, la recherche de moyens juridiques appropriés visant à éviter que le droit d'établissement en agriculture puisse être détourné de son but.

Pour ce qui a trait à la liberté d'établissement sur les terres incultes, le Comité a notamment insisté pour que la Commission et le Conseil s'efforcent d'obtenir rapidement une définition et accélèrent la réalisation de la politique structurelle, s'appuyant sur un fonds européen d'amélioration des structures agricoles.

Enfin, le Comité a demandé que ces efforts aboutissent à une amélioration des conditions d'établissement.

Les deux avis ont été adoptés à l'unanimité.

Exposés de M. Pierre CHATENET, Président et de M. Enrico MEDI, Vice-Président de la Commission de l'Euratom

Au cours de la même Session, le Comité a entendu les exposés de M. P. CHATENET, Président et de M. E. MEDI, Vice-Président de la Commission de la C.E.E.A. MM. CHATENET et MEDI ont mis en relief les grandes lignes du programme de recherches de l'Euratom. Ils ont également évoqué les implications du développement de l'énergie nucléaire dans le cadre de la politique énergétique de la Communauté.

Répondant à une question du Président du Comité, le Président de la Commission de l'Euratom a déclaré que le Comité - dont les premiers travaux relatifs à la politique énergétique commune ont apporté un précieux concours à la Commission - ne manquera pas d'être régulièrement consulté sur ces problèmes.

Prochaines Sessions

Deux Sessions plénières sont encore prévues avant la fin de l'année.

La XXIVème Session se tiendra les 29 et 30 octobre prochain.

L'ordre du jour prévoit notamment l'examen des Rapports d'Information sur la viande bovine et le riz établis par la Section spécialisée pour l'agriculture à la demande de la Commission de la C.E.E.

Ensuite, le Comité examinera le Rapport que ses deux Sections spécialisées nucléaires ont élaboré sur le "Deuxième programme de recherche et d'enseignement d'Euratom".

En outre, M. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. et M. SASSEN, Membre de la Commission de la C.E.E.A. ont donné leur accord pour faire, devant le Comité, un exposé sur le dernier Mémoire établi par le Groupe Interexécutif "Energie" sur la politique énergétique communautaire. Il est prévu que M. von der GROEBEN, Membre de la Commission de la C.E.E., prendra également la parole lors de la même séance.

*

*

*

La XXVème Session doit avoir lieu vers la fin du mois de novembre.

Il est d'ores et déjà certain que le Comité élaborera à cette occasion, un Avis relatif à certains problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

Au même ordre du jour figurera l'élaboration de trois avis en matière de droit d'établissement et de libre prestation de services à l'intention du Conseil de Ministres. Ces trois Avis concernent la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté ; la coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour, mais justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique ; la suppression des restrictions à la libre prestation des services en matière de cinématographie.

*

*

*

III

COMPOSITION DES SECTIONS SPECIALISEES DU COMITE

Dans le cadre de la XXIIIème Session du Comité, tenue les 16 et 17 juillet 1962, six des huit Sections spécialisées dont celui-ci est composé, se sont réunies pour élire leur Président et leur Bureau respectif, deux autres Sections ayant déjà procédé précédemment à ces élections (2 juillet : "Activités non salariées et services" ; 3 juillet : "Questions sociales").

La composition des Sections (fixée en délibération de l'Assemblée plénière, en date des 28 et 29 mai, selon les candidatures présentées par les Conseillers et les déclarations d'appartenance à un groupe ainsi qu'il est prévu à l'article 20 du Règlement Intérieur) est reprise ci-après :

SECTION SPECIALISEE POUR L' AGRICULTURE

(33 membres)

Bureau : MM. GENIN, Président
BERNS
BOGAERS

MM. BOON
ROSSI
SEIBEL

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

M. DE BIEVRE C.

M. CELEN A.

MM. BOON C.
SERWY W.

Allemagne :

MM. HIERONIMI T.
von MANTEUFFEL
SEIBEL H.

M. RUSSE H.J.
Mme WEBER Maria

M. CLAUSEN O.
Mme LANDGREBE-WOLFF I.
M. MATUSCHKA-
GREIFFENCLAU

France :

M. PEUGEOT F.

MM. BOULADOUX M.
STIEVENARD R.

MM. BREART G.
CAMONGE H.
GENIA L.
HALLE P.

Italie :

M. QUINTIERI Q.

MM. PARRI E.
ROSSI A.

MM. ANCHISI L.
BONATO C.
CANTONI G.
GENOESE-ZERBI D
PIGA V.

Luxembourg :

MM. BERNS M.
ROLLINGER R.

Pays-Bas :

M.(*)

M. BOGAERS P.C.W.M. M.
van der MEI D.F.

M. WIJNMAALEN P.R.J.

(*) Un membre reste à désigner

SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

(43 membres)

Bureau : MM. GIUSTINIANI, Président
BRAUN
BRENNER

MM. de PRECIGOUT
SERWY
VERRIJN STUART

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

MM. DE BIEVRE C.
MASOIN M.

MM. COOL A.
MAJOR L.

M. SERWY W.

Allemagne :

MM. BEUTLER W.
GEILE W.
KLEY G.

MM. BEERMANN H.
BRENNER O.
RUSSE H.Y.
Mme. WEBER Maria

MM. BRAND F.
BUTSCHKAU F.
Mme. LANDGREBE-WOLFF I.
M. WELMANN H.

France :

MM. ACHILLE J.C.
FONTANILLE J.
de PRECIGOUT J.
RENAUD E.

MM. BRAUN Th.
VEILLON Ch.

MM. BREART G.
GINGEMBRE I.
HALLE P.
MALTERRE A.

Italie :

MM. GIUNTI T.
GIUSTINIANI P.
MINOLA E.
QUINTIERI Q.

MM. DALLA CHIEDA E.
MERLI BRANDINI P.
PARRI E.

MM. DAGNINO V.
GERMOZZI M.
PORENA E.

Luxembourg :

M. WEBER P.

M. BOUSSER A.

Pays-Bas :

MM. BOLGER B.
van SPAENDONCK
B.J.M.

MM. van der MEI D.F. M.
.....(*)

VERRIJN STUART
G.M.

(*) Un membre reste à désigner.

SECTION SPECIALISEE POUR LES TRANSPORTS

(28 membres)

Bureau : MM. COOL, Président
ANDRIESSEN
BOUSSER

MM. BRAND
BROUSSE
GIUNTI

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

MM. VELTER G.

MM. COOL A.
MAJOR L.

Allemagne :

MM. BEUTLER W.
GEILE W.

M. ROSENBERG L.
Mme WEBER Maria

MM. BRAND F.
WELLMANNS H.

France :

MM. BROUSSE P.
de PRECIGOUT J.
RENAUD E.

MM. BOULADOUX M.
MOURGUES C.

M. GENIN

Italie :

M. GIUNTI T.

MM. MACARIO L.
ZINO U.

MM. DE CESARE M.
GENOESE ZERBI
GERMOZZI M.

Luxembourg :

M. WEBER P.

MM. BOUSSER A.
WAGNER L.

Pays-Bas :

M. JONKER W.

M.(*)

MM. ANDRIESSEN J.E.
VERRIJN STUART
G.M.

(*) Un membre reste à désigner.

SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS SOCIALES

(42 membres)

Bureau : MM. van TILBURG, Président
CANONGE
COOL

MM. GERMOZZI
KLEY
ROLLINGER

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

MM. DE BRABANDERE E.
VELTER G.

MM. COOL A.
MAJOR L.

M. BODART L.

Allemagne :

MM. BEUTLER W.
GEILE W.
KLEY G.

MM. BEERMANN H.
BRENNER O.
RUSSE H. Y.
Mme WEBER Maria

MM. ECKEL P.
SCHAFER H.
UMSTAETTER F.

France :

MM. MEUNIER M.
PEUGEOT F.
RENAUD E.

MM. BRAUN Th.
DELAHAËRE G.
ESPERET G.
MOURGUES C.

MM. CANONGE H.
GINGEMBRE L.
MALTERRE A.

Italie :

M. MINOLA

MM. DALLA CHIESA E.
MACARIO L.
ROSSI A.
ZINO U.

MM. ANCHISI L.
GERMOZZI M.
PIGA V.
PURPURA R.
ZOLI G.C.

Luxembourg :

M. BOUSSER A.

M. ROLLINGER R.

Pays-Bas :

MM. BOLGER B.
van SPAENDONCK
B.J.M.

MM. ALDERS A.G.
van TILBURG W.F.

M. WIJNMAALEN
P.R.J.

SECTION SPECIALISEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER (*)

(27 membres)

Bureau : MM. KLEY, Président
BODART
ESPERET

MM. van TILBURG
WAGNER
ZOLI

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

M. DE BIEVRE C.

M. CELEN A.

M. BODART L.

Allemagne :

MM. KLEY G.
SEIBEL H.

M. ROSENBERG L.

MM. CLAUSEN O.
MATUSCHKA-
GREIFFENCLAU R.
SCHAFER H.

France :

MM. MEUNIER M.
PEUGEOT F.

MM. ESPERET G.
VEILLON Ch.

MM. CIRCAUS P.
HALLE P.

Italie :

MM. GIUSTINIANI P.
QUINTIERI R.

MM. MACARIO L.
MERLI BRANDINI P.

MM. POLOTTI G.
ZOLI G.C.

Luxembourg :

M. WAGNER L.

M. BERNS M.

Pays-Bas :

M. van SPAENDONCK
B.J.M.

MM. BOGAERS
P.C.W.M.

van TILBURG W.F.M. WIJNMAALEN P.R.J.

(*) Par décision du Bureau du Comité cette Section précédemment appelée "Section spécialisée pour les Pays et Territoires d'outre-mer", à l'avenir prendra la dénomination: "Section spécialisée pour le développement de l'Outre-Mer".

SECTION SPECIALISEE NUCLEAIRE POUR LES PROBLEMES ECONOMIQUES

(32 membres)

Bureau : MM. DALLA CHIESA, Président
ACHILLE
ANDRIESSEN

MM. GUTERMUTH
MASOIN
PATAT

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

M. MASOIN M.

MM. VAN HOERICK H.

MM. MEYVAERT F.
SERWY W.

Allemagne :

MM. KLEY G.
SEIBEL H.

MM. BRENNER O.
GEFELLER W.
GUTERMUTH H.

MM. BRAND F.
PATAT F.
UMSTAETTER F.

France :

MM. ACHILLE J.C.
BROUSSE P.

MM. MOURGUES C.
STIØVENARD R.
VEILLON Ch.

MM. AICARDI M.
CIRCAUD P.
MALTERRE A.

Italie :

MM. DE BIASI V.
GIUNTI T.
GIUSTINIANI P.

MM. DALLA CHIESA E.
TODISCO S.

MM. D'GNINO V.
DE CESARE M.
POLOTTI G.

Luxembourg :

M. WEBER P.

Pays-Bas :

M. VAN SPAENDONCK
B.J.M.

M. ALDERS A.G.

M. ANDRIESSEN J.E.

SECTION SPECIALISEE NUCLEAIRE
POUR LES PROBLEMES SOCIAUX ET SANITAIRES ET POUR L'ENSEIGNEMENT

(29 membres)

Bureau : MM. ECKEL, Président
TODISCO
SEIBEL

MM. VAN HOORICK
VEILLON
WEBER P.

1er Groupe

2ème Groupe

3ème Groupe

Belgique :

M. MASOIN M.

M. VAN HOORICK H.

M. BODART L.

Allemagne :

MM. KLEY G.
SEIBEL H.

MM. BEERMANN H.
ROSENBERG L.
RUSSE H.J.

MM. ECKEL P.
PATAT F.

France :

MM. ACHILLE J.C.
BROUSSE P.

MM. BOULADOUX M.
VEILLON Ch.

MM. AICARDI M.
CANONGE H.
MALTERRE A.

Italie :

MM. DE BIASI V.
GIUNTI T.

MM. ROSSI A.
TODISCO S.
ZINO U.

MM. POLOTTI G.
PURPURA R.

Luxembourg :

M. WEBER P.

M. WAGNER L.

Pays-Bas :

M. BOLGER B.

MM. ALDERS A.G.
van TILBURG W.F.

IV

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

AGRICULTURE

Viande bovine, riz, lait et produits laitiers

Le groupe de travail de la Section spécialisée pour l'agriculture chargé de l'examen des règlements concernant la viande bovine, le riz, le lait et produits laitiers s'est réuni plusieurs fois au cours de ce dernier trimestre, sous la Présidence de M. RUSSE, Président du groupe.

Des rapports ont été établis par MM. CLAUSEN et CANTONI, respectivement pour la "viande bovine" et le "riz". Ils seront examinés par la Section spécialisée pour l'agriculture, le 2 octobre prochain. Par contre, l'examen du Rapport relatif au "lait et produits laitiers" a été renvoyé à une date ultérieure.

Prochaine réunion de la Section

La Section spécialisée pour l'agriculture se réunira le 2 octobre 1962.

A l'ordre du jour de cette réunion figure un exposé de M. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. sur l'état des travaux des Institutions en matière de politique agricole commune.

Ensuite, la réunion sera consacrée à l'examen et à l'approbation des rapports d'information sur la "viande bovine" (Rapporteur : M. CLAUSEN) et sur le "riz" (Rapporteur: M. CANTONI). Dans le cadre de cet examen, le problème des Comités consultatifs, créés récemment par la Commission de la C.E.E., pour les différents produits agricoles, pourrait être évoqué, ainsi que l'ont demandé plusieurs membres de la Section.

A la même occasion, la Section confirmera la nomination de Mme LANDGREBE-WOLFF en tant que Rapporteur pour les travaux visant à donner un avis concernant certains problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

Un premier échange de vues sur ce problème est également prévu à l'ordre du jour.

QUESTIONS SOCIALES

Libre circulation des travailleurs frontaliers et saisonniers

La Section spécialisée pour les questions sociales a, lors de sa réunion du 3 juillet 1962, adopté à l'unanimité l'avis relatif aux "Règlements et Directives concernant la libre circulation des travailleurs saisonniers et frontaliers à l'intérieur de la Communauté" qu'un groupe de travail présidé par M. BRAUN avait préparé à son intention et adopté les 27 et 28 juin 1962.

Le Rapporteur de la Section sociale pour ce problème, M. MAJOR, a présenté cet Avis devant le Comité à l'occasion de la XXIIIème Session (*).

(Cfr. page 7 du présent Bulletin)

ACTIVITES NON SALARIEES ET SERVICES

Droit d'établissement en agriculture

La Section spécialisée pour les activités non salariées et services a adopté, lors de sa réunion du 2 juillet 1962, les avis qui lui avaient été présentés par son groupe de travail relatifs à la liberté d'établissement sur les exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans ainsi qu' à la liberté d'établissement pour les salariés agricoles ayant travaillé dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption.

La Section s' est basée sur les travaux de son groupe de travail, présidé par M. SCHAFER.

La Section spécialisée pour les activités non salariées et services avait recueilli précédemment l' avis complémentaire de la Section spécialisée pour l'agriculture(*).

Le Rapporteur de la Section pour ces deux problèmes, M. STIEVENARD, a présenté les deux Avis de la Section devant le Comité, lors de sa Session des 16 et 17 juillet 1962(**).

Droit d'établissement et libre prestation de services

La Section spécialisée pour les activités non salariées et services s' est réunie à Bruxelles, le 18 septembre 1962, sous la présidence de M. ROLLINGER, afin d'organiser ses travaux en vue de l' élaboration des rapports et avis concernant les directives proposées par la Commission de la C.E.E. au Conseil relatives aux matières suivantes :

- Suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement

(*) Cfr. p. 19 - Bulletin du C.E.S. N° 2/62

(**) Cfr. p. 7 du présent Bulletin

et de prestation de service (demande d'avis transmise par le Conseil en date du 24/7/62 conformément aux dispositions des articles 54, § 2, et 63, § 2 du Traité) ;

- Coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour, mais justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique (demande d'avis facultative transmise par le Conseil en date du 24/7/62 conformément aux dispositions de l'article 198 du Traité) ;

- Mise en oeuvre des dispositions du Programme Général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services en matière de cinématographie (demande d'avis transmise par le Conseil en date du 24/7/62 conformément aux dispositions de l'article 63, § 2 du Traité).

La Section spécialisée a procédé à la constitution d'un Groupe de travail chargé d'examiner les deux premières propositions de directive.

Ce groupe de travail est composé comme suit :

Président : M. WEBER
Rapporteur : M. DE CESARE
Membres : MM. ANDRIESSEN
GENIN
PARRI
SCHAFER
SERWY
STIEVENARD
WELLMANNS

Ce groupe de travail tiendra sa première réunion les 11 et 12 octobre.

En ce qui concerne la proposition de directive en matière de cinématographie, la Section spécialisée a décidé de ne pas procéder à la création d'un groupe de travail, mais de charger un Rapporteur (M. SCHAFER a été désigné pour remplir cette tâche) de l'élaboration d'un projet de rapport et d'un projet d'avis.

La Section spécialisée se réunira à nouveau le 8 (et éventuellement le 9 novembre 1962), afin de procéder à l'examen des différents projets de rapports et d'avis, le Comité devant être en mesure de donner ses avis sur lesdites propositions de directive, lors de la Session plénière prévue pour la fin du mois de novembre.

Exposé de M. CARON

M. CARON, Vice-Président de la Commission de la C.E.E., a fait, au cours de la 11ème réunion de la Section spécialisée pour les activités non salariées et services, un exposé qui a vivement intéressé les membres présents.

M. CARON, après avoir fait un résumé des travaux déjà accomplis par les services compétents de la Commission de la C.E.E. en matière de droit d'établissement et de libre prestation de services et après avoir souligné le précieux concours que le Comité a apporté, par ses avis, à l'élaboration des décisions du Conseil de Ministres de la Communauté, a fait une énumération précise des problèmes relevant du droit d'établissement et de la libre prestation de services sur lesquels la Commission souhaite, dans un proche avenir, consulter le Comité Economique et Social.

PROBLEMES NUCLEAIRES

Deuxième programme de recherche et d'enseignement

La Section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux et sanitaires et pour l'enseignement et la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques se sont réunies conjointement le 14 septembre 1962 à Bruxelles.

Après avoir entendu un exposé de M. HUBERT, Directeur à la Commission de la C.E.E.A. sur le "deuxième programme de recherches et d'enseignement de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique", les membres des deux Sections ont procédé à un échange de vues sur ce programme, qui avait été transmis au Comité par la Commission de l'Euratom.

Un groupe de travail a été constitué dont voici la composition :

Président : M. MASOIN
Rapporteur : M. TODISCO
Membres : MM. AICARDI
ALDERS
BRAND
BRENNER
GIUNTI
MOURGUES
POLOTTI
WEBER P.

Ce groupe de travail se réunira le 4 octobre 1962.

Les Sections spécialisées ont décidé de se réunir pour examiner le rapport du groupe de travail, les 17 et 18 octobre prochain.

VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENTM. ROCHE rencontre M. MARTINO

Le 11 juillet 1962, M. Emile ROCHE, Président du Comité a eu un entretien avec M. Gaetano MARTINO, Président du Parlement Européen, à l'occasion d'une visite officielle que celui-ci a faite à Paris.

Une parfaite conformité de vues entre les deux Présidents s'est dégagée de cet entretien. Le Président du Comité a convenu avec M. MARTINO que des relations plus étroites devraient être nouées entre le Parlement Européen et le Comité Economique et Social.

A cette occasion, M. MARTINO a tenu à souligner que les membres du Parlement Européen apprécient beaucoup les travaux du Comité.

Contacts avec M. LAPIE

M. Emile ROCHE a pris, dans le courant du mois de juillet, contact avec M. LAPIE, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et Président de l'Interexécutif "Energie".

Les dernières évolutions de la politique énergétique de la Communauté ont, à cette occasion, été évoquées.

Entretien du Président avec le Chancelier ADENAUER

A l'occasion de sa visite officielle en France, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne et le Président du Comité ont convenu d'une rencontre à Bonn dans le

cadre d' une tournée des capitales européennes que M. Emile ROCHE a entrepris ainsi que l' avait fait M. ROSENBERG pendant la période de sa Présidence du Comité Economique et Social.

*

*

*

A l'occasion de la Session du Comité, M. Emile ROCHE a offert un déjeuner en l'honneur des Présidents et des membres des Commissions de l'Euratom et de la C.E.E.

VI

NOUVELLES DES MEMBRES

M. CIRCAUD, nouveau membre du Comité

Lors de leur Session des 2/3 juillet 1962, les Conseils de Ministres décidaient de nommer M. Paul CIRCAUD, en qualité de membre du Comité Economique et Social, en remplacement de M. A. BOULLAND, décédé il y a quelques mois.

M. CIRCAUD, représentant des activités artisanales est né le 30 avril 1899 à Lyon.

Il est Président de la Chambre des Métiers du Rhône, de la 8ème Région Economique Française et Président de la Société Interprofessionnelle artisanale de Garantie.

Démissions : MM. de KOSTER et KLOOS

Le 15 juin 1962, à la suite du surcroît de travail que lui procurait sa récente nomination à la présidence de l'U.N.I.C.E., M. de KOSTER a donné sa démission de membre du Comité.

M. KLOOS, nommé Vice-Président du "Nederlands Verbond van Vakverenigingen", présentait sa démission de membre du Comité quelques semaines plus tard : le 10 juillet 1962.

Le remplaçant de M. de KOSTER vient d'être nommé

Les Conseils de Ministres, lors de leur Session des 24 et 25 septembre 1962 ont décidé de nommer M. J.D. KUIPERS, en tant que membre du Comité Economique et Social en remplacement de M. de KOSTER, démissionnaire.

M. KUIPERS est né le 9 juillet 1918 à Timperley.

Il est membre du Comité directeur du "Verbond van Nederlandse Werkgevers" (Fédération des Employeurs Néerlandais) ; Président de la Société Royale "DE BETUWE" à Tiel et Vice-Président de l'Organisation Européenne des industries de la confiture et de la conserverie de fruits.